

Commission permanente : Politique régionale				
Type d'aide	Montant	Conditions d'obtention	Documents à fournir	Modalités d'application
Aide forfaitaire annuelle	1 200 € + 120 € par ASCE comprises dans l'URASCE	Etre affilié à la FNASCE Réaliser son AG	CR d'AG + rapports d'activités + bilan financier et projet de budget N+1	Transmettre les documents à la FNASCE avant le 30 septembre
Aide à la participation aux séminaires CDF/PU-VPU	Forfait calculé sur la base des taux de l'administration suivant la durée du séjour (taux de base en France Métropolitaine)	Participation en présentiel d'un PU ou VPU ou représentant élu de l'URASCE	Attestation de participation Attestation de non prise en charge financière par ASCE/URASCE/Administration	1 aide par séminaire par URASCE. Le montant de l'aide est adapté à la durée du séminaire suivant les taux de l'administration
Aide aux déplacements pour les séminaires pour l'URASCE Outre-mer	Au réel plafonné à 1000 €	Participation en présentiel d'un PU ou VPU ou représentant élu de l'URASCE	Justificatifs de frais (billet d'avion train etc.) Attestation de non prise en charge financière par ASCE/URASCE/Administration	3 aides maximum sur l'année
Aide spécifique aux déplacements pour l'URASCE PACA Corse	Au réel plafonné à 1100 €	Participation en présentiel d'un représentant élu de l'URASCE	Attestation de présence aux réunions + justificatifs de frais de déplacement Attestation de non prise en charge financière par ASCE/URASCE/Administration	Au réel plafonné à 1100 € par an
Aide organisation d'un séminaire CDF/PU-VPU	500€ mini -1000€ max	Organisation d'un séminaire	Au préalable : Lettre candidature + dossier de présentation avec budget prévisionnel A l'issue du séminaire : Bilan moral et bilan financier de la manifestation	Le montant est variable suivant la durée du séminaire. L'aide versée ne doit pas conduire à ce que la manifestation soit bénéficiaire pour l'URASCE
Aide activité régionale	Maximum de 300 €	Organiser une manifestation multi-activités L'aide financière de l' URASCE doit être au minimum égale à l'aide demandée à la CPPR	Au préalable : Dossier de présentation de la manifestation avec budget prévisionnel A l'issue de la manifestation : fourniture d'un bilan moral et d'un bilan financier de la manifestation	Une fois par an par URASCE. Une deuxième aide est possible pour une même URASCE si le budget CPPR disponible à compter du 1 ^{er} octobre le permet
Aide à la participation au Congrès/AG	Montant de l'inscription en chambre double	Participer au Congrès/AG sans être mandaté par son ASCE	Attestation de présence au Congrès/AG et attestation de non prise en charge financière par ASCE/URASCE/Administration	Un seul représentant par URASCE par manifestation
Aide spécifique aux déplacements pour AG URASCE Outre mer	Au réel plafonné à 1500 €	Participer à l'AG de l'URASCE Outre mer	Attestation de présence à l'AG de l'URASCE et attestation de non prise en charge financière par ASCE/URASCE/Administration	1 aide pour l'URASCE Outre-Mer 1 aide pour chaque ASCE de l'URASCE